

CSAFAM – Nathalie DIORÉ
9 chemin du Patrouillard
60530 FRESNOY EN THELLE
06.28.18.21.89
nathaliediore.csafam@sfr.fr

à **Monsieur Adrien TAQUET**
Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles

Objet : Modalités de versement de la prime « inflation » applicables aux assistants maternels et aux salariés du particulier employeur

Fresnoy en Thelle, le 25 octobre 2021

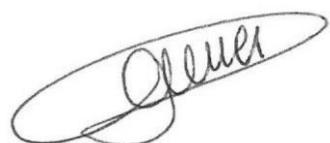
Monsieur le Ministre,

Suite à l'annonce ministérielle concernant le versement d'une prime inflation aux salariés ayant des ressources mensuelles inférieures à 2 000.00€ net, nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir des informations sur les modalités applicables aux assistants maternels et aux salariés du particulier employeur. En effet, il est prévu que cette prime défiscalisée sera principalement versée par les employeurs aux salariés fin décembre.

Néanmoins, compte-tenu de la situation particulière de ces professions, cette prime inflation sera-t-elle versée par les employeurs ou par un organisme tiers, tel que Urssaf-Pajemploi ?

De plus, dans le cadre d'une profession multi-employeurs, cette prime sera-t-elle bien versée par employeur, comme cela est prévu pour les salariés de droit commun ?

En vous remerciant par avance des éclaircissements que vous pourriez apporter, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



**Pour la CSAFAM,
Nathalie DIORÉ,
Secrétaire Confédérale**

**Confédération des Syndicats d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels
Siège social : 9 chemin du Patrouillard 60530 Fresnoy en Thelle**